

# Stratégie de l'AEE 2004-2008





# **Stratégie de l'AEE 2004–2008**



Couverture: AEE  
Mise en page: Brandpunkt a/s

**Avis juridique**

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement les opinions officielles de la Commission européenne ou d'autres institutions des Communautés européennes. L'Agence européenne pour l'environnement et toute autre personne ou entreprise agissant au nom de l'Agence déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document.

**Tous droits réservés**

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout autre système de stockage et de récupération de l'information, sans la permission écrite du détenteur des droits d'auteur.

Bon nombre des informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet. Elles sont accessibles via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Les données de catalogage sont reprises à la fin de cette publication.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004.

ISBN 92-9167-644-6

© AEE, Copenhague, 2004

Agence européenne pour l'environnement  
Kongens Nytorv 6  
DK-1050 Copenhague K  
Danemark  
Tél: (45) 33 36 71 00  
Fax: (45) 33 36 71 99  
E-mail: [eea@eea.eu.int](mailto:eea@eea.eu.int)  
<http://www.eea.eu.int>

# Avant-propos du président du conseil d'administration

*La date d'entrée en application de cette nouvelle stratégie quinquennale de l'AEE coïncide avec ma nomination à la présidence du conseil d'administration de l'Agence. Je suis très honoré d'avoir été élu à ce poste important et suis impatient de collaborer avec les membres de ce conseil et la directrice exécutive Jacqueline McGlade pour la mise en œuvre de la stratégie de l'AEE au cours des prochaines années.*

*Au nom du conseil d'administration, je remercie le président sortant, Kees Zoeteman, pour avoir présidé l'Agence avec dévouement et compétence au cours des quatre dernières années. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses activités ultérieures.*

*En ce qui concerne les cinq prochaines années, je souhaiterais souligner deux dimensions stratégiques du futur développement de l'AEE.*

*Premièrement, l'élargissement, domaine dans lequel l'AEE continue d'être le fer de lance de l'intégration européenne. Alors que l'UE en tant que telle attend avec impatience l'élargissement à 25 membres, le 1er mai 2004, l'AEE compte déjà 31 membres, dont la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les pays des Balkans — partie occidentale. De cette façon, l'AEE améliore non seulement la qualité et la couverture des informations environnementales, mais contribue également à stabiliser et à développer ces pays en faveur de la paix et de la prospérité dans l'ensemble de l'Europe.*

*Deuxièmement, l'importance accrue qui sera accordée aux évaluations de l'efficacité des politiques. La politique environnementale n'est plus une course isolée. Pour pouvoir convaincre les hommes politiques et le public de la nécessité et de la pertinence des politiques environnementales pour l'ensemble de la société, nous devons être capables de démontrer qu'elles sont efficaces et fournissent des résultats concrets. Je me réjouis du fait que la Commission européenne voie également un rôle évident pour l'AEE dans ce domaine. Nous coopérerons étroitement avec la Commission pour fournir des résultats concrets.*

*Lars-Erik Liljelund*

# Avant-propos du président du comité scientifique

*Le comité scientifique accueille positivement et soutient la présente stratégie de l'AAE fixant les principales priorités pour les cinq prochaines années. Sur cette solide base, l'Agence pourra augmenter sensiblement la quantité d'informations indépendantes, de même qu'une garantie de plus grande qualité, et ce au profit de l'environnement et des citoyens de l'Europe.*

*Le comité est impatient de remplir son rôle dans ce développement. L'AAE ne devrait pas s'engager elle-même dans la recherche, mais s'inspirer des dernières découvertes du monde scientifique et les intégrer dans les informations qu'elle fournit. Les membres du comité scientifique présentent tous une grande compétence scientifique et couvrent ensemble les champs d'expertise pertinents pour le travail de l'Agence. Notre rôle est donc de garantir des liens solides entre le monde universitaire et l'AAE et de fournir un apport crucial dans son travail.*

*Cette fonction de relais entre le milieu de la recherche et le monde de la politique prend toute son importance dans la poursuite du développement d'indicateurs. Intégrer des visions, théories et hypothèses scientifiques complexes dans des indicateurs facilement compréhensibles et généralement reconnus est l'essence même du travail de l'Agence. Le développement d'indicateurs qui reflètent les liens existant entre les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable est un défi majeur. Des indicateurs globaux sont également nécessaires pour résumer de vastes quantités d'informations couvrant plusieurs domaines. La tâche consiste ici à satisfaire ce besoin sans perdre de vue les tendances souvent complexes et contradictoires se dissimulant derrière des chiffres très agrégés.*

*Enfin, je souhaiterais souligner l'importance capitale de l'assurance qualité des données et évaluations, ainsi que la quantification des incertitudes. À cet égard, la transparence est cruciale pour que les clients et le public puissent utiliser correctement les informations fournies par l'Agence. Le comité scientifique étudie déjà ces questions et compte fournir un soutien substantiel à l'Agence dans ce domaine.*

*Bedrich Moldan*

# Présentation par la directrice exécutive

*La qualité de vie des personnes dépend en grande partie de l'environnement dans lequel elles vivent, ainsi que des conditions de développement économique et social. L'AEE contribue dans une large mesure à assurer l'avenir de l'Europe en fournissant des informations opportunes, ciblées, pertinentes et fiables sur l'état de l'environnement aux organes décisionnels et au public.*

*La situation de l'Agence évolue rapidement. Initialement conçue comme une organisation qui pourrait fournir des données et informations sur l'environnement, l'Agence est aujourd'hui invitée par le Parlement européen, la Commission européenne et ses pays membres, à fournir des rapports et des conseils non seulement sur l'état de l'environnement et les problèmes techniques en matière de protection environnementale et d'utilisation durable des ressources naturelles, mais également sur l'efficacité des principales politiques environnementales et sectorielles et leur mise en œuvre. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, l'Agence étendra son travail pour soutenir divers processus politiques en informant sur l'environnement en Europe, ainsi que sur les actions prises pour le protéger.*

*L'un des problèmes majeurs pour les pays membres est la nécessité de rationaliser davantage, en réponse aux obligations internationales, les flux de données. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence coopérera avec ses principaux partenaires internationaux, notamment la Commission européenne (surtout Eurostat et le CCR), l'OCDE et diverses entités parties à des conventions internationales, pour établir des méthodes permettant la présentation unique des données en vue de leur utilisation à des fins multiples. Pour cela, l'Agence développera et améliorera encore son processus assurance-qualité pour les informations qu'elle utilise, ceci en établissant un système de gestion et de contrôle de la qualité à son échelle. Ce système sera accessible aux réseaux d'organisations gouvernementales, d'agences, de la société civile, d'industries et de spécialistes de l'AEE, pour permettre le suivi des données de la source à la destination finale. Ces activités seront soutenues par un programme amélioré de développement des capacités dans de nouveaux pays membres.*

*L'AEE travaille assidûment pour aider à réaliser les objectifs et cibles définis dans les programmes de travail et législatifs de la Commission européenne concernant l'élargissement, la stabilité et la sécurité, le développement durable et une économie solidaire. En adoptant une approche intégrée de l'évaluation de l'amélioration ou de la détérioration de l'environnement, l'AEE pourra fournir une vue unique des impacts de tous les secteurs et domaines politiques. Au cours des cinq prochaines années, le but de l'agence est de développer davantage ces capacités en produisant plusieurs évaluations intégrées sur les interactions entre les principaux secteurs et l'environnement, ainsi qu'une série d'études de prospective élargie dans le but d'anticiper les difficultés et opportunités potentielles d'établissement d'un modèle viable, sûr et stable de développement durable.*

Jacqueline McGlade

# Sommaire

<b>Avant-propos du président du conseil d'administration.....</b>	<b>iii</b>
<b>Avant-propos du président du comité scientifique.....</b>	<b>iv</b>
<b>Présentation par la directrice exécutive .....</b>	<b>v</b>
<b>Présentation de l'AEE .....</b>	<b>1</b>
Organisation et réseaux de l'AEE .....	2
Adoption d'une approche intégrée.....	3
<b>L'environnement en Europe: le sixième programme d'action pour l'environnement .....</b>	<b>4</b>
Systèmes et réseaux d'information .....	5
Changements climatiques .....	7
Perte de biodiversité et compréhension des changements spatiaux.....	8
Protection de la santé humaine et de la qualité de vie.....	9
Utilisation et gestion durables des ressources naturelles et des déchets .....	12
L'AEE dans le monde entier .....	13
Soutien des politiques en matière de développement durable et d'environnement .....	14
<b>Les ressources de l'AEE .....</b>	<b>17</b>

# Présentation de l'AEE



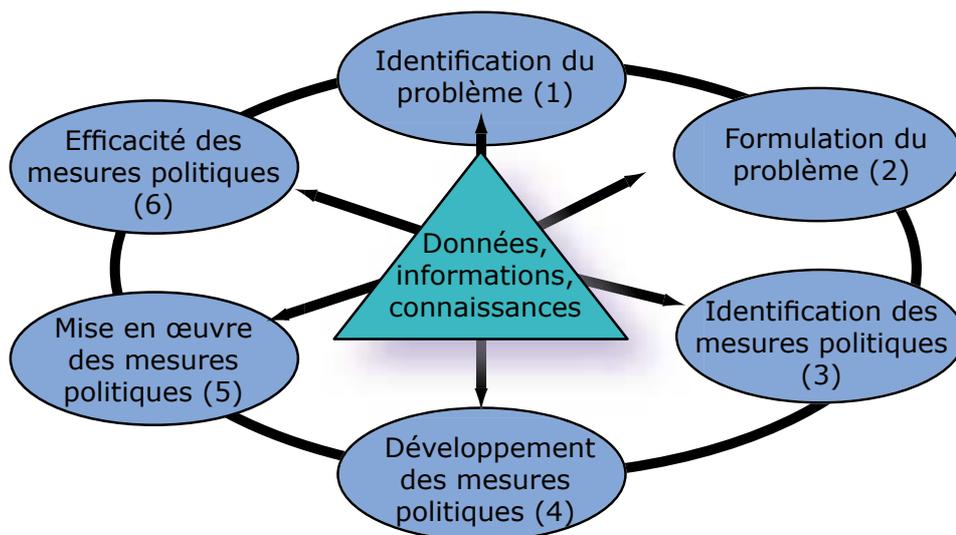
# Organisation et réseaux de l'AEE

L'Agence s'est réorganisée en janvier 2004, à temps pour commencer à appliquer sa stratégie 2004-2008. La nouvelle structure vise à mieux refléter les besoins changeants de ses principaux clients et à fournir un niveau de transparence accru de l'accès aux données, informations et experts individuels. Des groupes ont été créés pour réunir des personnes en vue de travailler sur des activités plus intégrées concernant l'analyse sectorielle et politique, le développement de nouveaux systèmes d'information incluant des informations spatiales, les scénarios et les évaluations couvrant des domaines clés tels que l'eau et la biodiversité, les produits chimiques, les déchets, la qualité de l'air, les changements climatiques, l'environnement et la santé.

Un programme des affaires institutionnelles a été mis en place pour permettre un niveau de communication plus efficace avec le Parlement européen, la Commission, d'autres institutions communautaires, les pays membres et les partenaires dans le monde entier. Celui-ci devra proposer de nouveaux produits tels que des briefings, des nouvelles et des productions multimédias, ainsi qu'une stratégie de communication.

L'AEE est une organisation de mise en réseau: elle s'appuie dans une large mesure sur le réseau Eionet pour fournir des conseils et des suggestions concernant les indicateurs, les flux de données et la rationalisation des informations. Les informations sur l'état de mise en œuvre des mesures politiques sont désormais gérées par un nouveau réseau d'agences européennes de protection de l'environnement. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence continuera à exploiter les atouts de ses réseaux et cherchera à les étendre par le biais d'un processus actif de participation des parties concernées au profit du développement de scénarios, de l'évaluation des politiques et de l'assurance qualité des données.

Principales étapes du cycle d'élaboration des politiques,  
soutenu par des données, informations et connaissances



# Adoption d'une approche intégrée

## Thèmes environnementaux et sectoriels

La stratégie de l'AEE s'aligne sur le sixième programme d'action pour l'environnement. L'Agence travaille sur quatre grands domaines thématiques: les changements climatiques, la perte de biodiversité/compréhension des changements spatiaux, la protection de la santé humaine et de la qualité de vie, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et des déchets. Chacun de ces domaines est influencé par divers processus sectoriels et sociétaux. Au cours des cinq prochaines années, l'AEE fournira plusieurs évaluations sur les liens existant entre ces domaines et les impacts intersectoriels sur l'environnement. Une série limitée d'indicateurs de base sera utilisée pour faire état des impacts des secteurs sur les tendances environnementales et la santé des écosystèmes.

	Air	Biodiversité	Eau douce	Mers	Terres
<b>Thèmes environnementaux</b>					
Changements climatiques	■	■	■	■	■
Perte de biodiversité/ compréhension des changements spatiaux	□	■	■	■	■
Protection de la santé humaine et de la qualité de vie	■	■	■	■	■
Utilisation et gestion durable des ressources humaines et des déchets	□	□	■	■	■
<b>Thèmes sectoriels</b>					
Agriculture	■	■	■	■	■
Produits chimiques	■	■	■	■	■
Énergie	■	□	■	■	■
Transport	■	■	□	□	■
Développement et planification de l'utilisation des terres	□	■	■	□	■
Questions internationales	■	■	■	■	■

■ Domaine de travail essentiel de l'AEE □ Domaine de travail secondaire de l'AEE



# **L'environnement en Europe**

# Systemes et reseaux d'information

Le systeme d'information AEE/Eionet a ete cree pour soutenir toutes les activites de l'AEE et du reseau Eionet concernant les flux de donnees et d'informations transmis par des pays et autres sources a l'AEE, ainsi que les evaluations et connaissances fournies en retour aux pays, aux institutions communautaires et a d'autres clients. Le systeme englobe les personnes et les organisations du reseau, leurs activites de mise en reseau, ainsi que les outils electroniques et l'infrastructure de soutien.

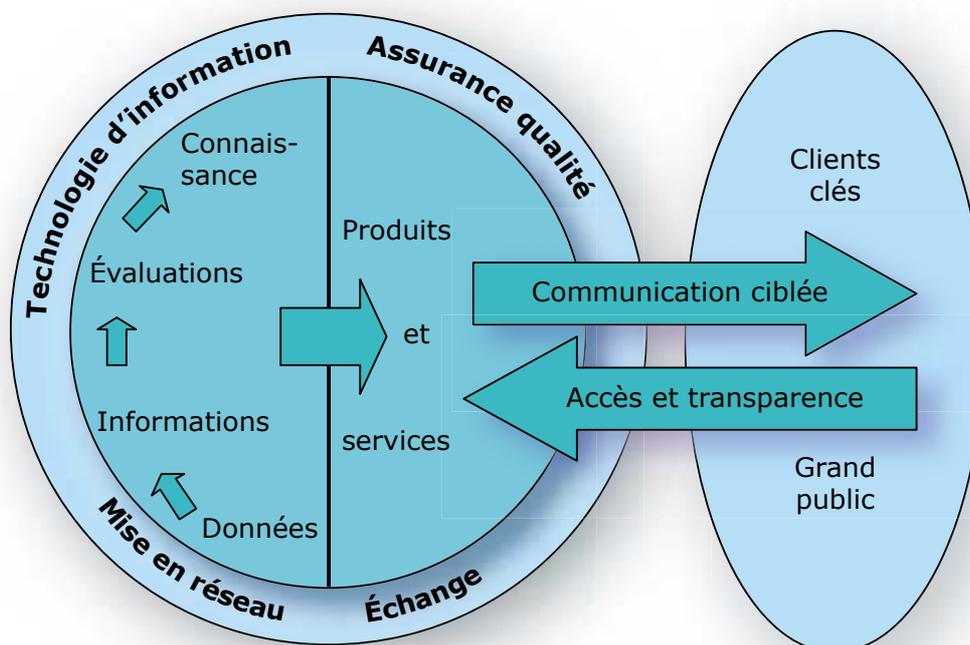
Au cours des cinq prochaines annees, les priorites de l'Agence consisteront a ameliorer le systeme pour soutenir plus efficacement le developpement des produits et services de l'AEE et etendre le reseau et les fonctionnalites requises par les utilisateurs. Des procedures d'assurance qualite seront introduites et renforcees pour garantir une normalisation, une homogenisation et une plus grande clarte des definitions des donnees pour les utilisateurs. Par ailleurs, l'AEE contribuera a l'analyse des rapports dirigee par la Commission et évoluera vers un systeme d'information spatiale integre europeen

partage conformement aux initiatives Inspire (Infrastructure pour l'information geographique en Europe) et GMES (Surveillance globale de l'environnement et de la securite).

## (a) Serie d'indicateurs de base

La principale utilite des indicateurs est de communiquer des informations d'une maniere claire et simple. Les indicateurs se concentrent sur les aspects consideres comme pertinents pour les politiques, en utilisant des donnees disponibles a grande echelle. En general, les indicateurs quantifient les informations en integrant des donnees differentes et multiples et contribuent a mettre en evidence les tendances sous-jacentes de phenomenes complexes.

Au cours des cinq dernieres annees, l'Agence a travaille avec ses membres au developpement d'une serie d'indicateurs et d'indices de base pour refleter l'etat de l'environnement dans le contexte d'analyses de performances economiques, du developpement social et de mise en oeuvre de politiques. Au cours de la premiere annee de la strategie, l'Agence consolidera cette serie d'indicateurs de base et les flux de donnees associes provenant des pays. Ces informations seront ensuite utilisees par l'AEE et Eionet pour suivre les progres au niveau europeen par rapport aux objectifs et cibles politiques et comparer les performances environnementales des pays en utilisant des donnees comparables et des methodologies coherentes.



---

## (b) Rationalisation du système

---

Le réseau sera étendu pour inclure les fonctionnalités requises pour le nouveau type de produits et services à développer au cours de la période quinquennale, par exemple dans le domaine du développement durable.

L'Agence fournira des évaluations des performances des pays concernant la fourniture et la qualité des données par le biais de son rapport sur les flux de données prioritaires d'Eionet.

L'Agence renforcera les relations avec les organisations externes associées avec les flux de données (notamment les données spatiales) et les indicateurs, et particulièrement avec l'OCDE, Eurostat et le CCR, en tirant spécialement parti de l'initiative GMES.

Le développement de l'infrastructure et des outils électroniques ainsi que de l'analyse des processus d'entreprise dans le cadre de Reportnet se poursuivra en utilisant les fonds de la Commission et de l'AEE pour accroître l'efficacité, la transparence et la disponibilité des flux d'informations à des fins multiples.

L'organisation des données de l'AEE viendra étayer la série d'indicateurs de base et offrira un cadre pour les analyses intersectorielles. Des outils interactifs seront mis en œuvre pour permettre aux utilisateurs d'analyser les données environnementales, de produire des évaluations basées sur les indicateurs pour leur propre usage et de se référer aux meilleures pratiques.

---

## (c) Services de communication pour le public

---

L'AEE renforcera ses systèmes de communication pour atteindre ses clients clés et le grand public par le biais des canaux de communication les plus appropriés.

Au cours des cinq prochaines années, un vaste portail internet géographique vers des informations localisées sélectionnées et régionales sera mis à disposition. L'objectif est de permettre au public de trouver des informations sur l'environnement ambiant. Il leur suffira d'entrer un code postal ou d'utiliser des cartes et outils interactifs pour rechercher des informations sur les conditions environnementales influençant l'air, le sol et l'eau, ainsi que sur les mesures et réglementations en place pour protéger l'environnement. Ce portail sera élaboré en combinant les activités de l'Agence avec d'autres initiatives en cours aux niveaux national, communautaire, international et des Nations Unies.

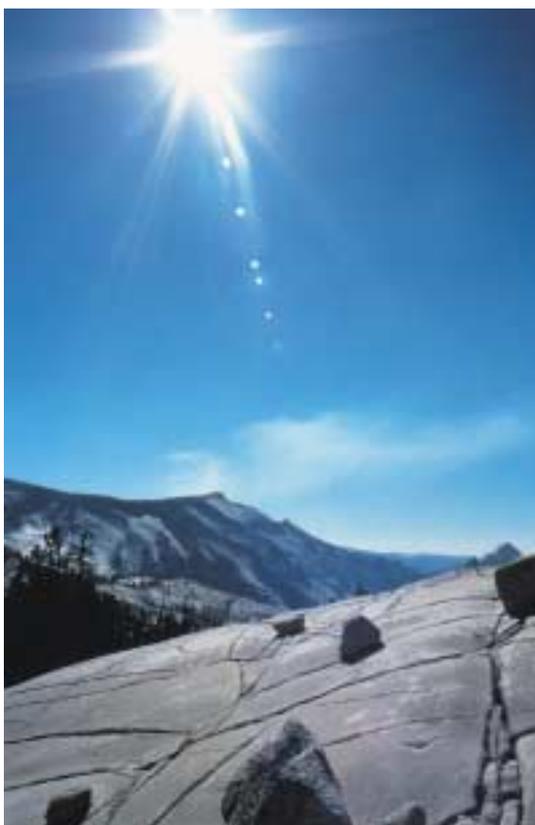
Le système contiendra diverses données historiques et en temps réel concernant la qualité de l'environnement. Par exemple, le registre européen des émissions de polluants qui sera disponible à l'AEE en 2004, fournira des informations contextuelles sur différentes industries réglementées. Au cours de la période quinquennale, l'Agence étendra la couverture à de nombreux sujets et pour 2008, instaurera un système couvrant tous ses pays membres.

Des services web et multimédias destinés aux jeunes seront mis sur pied.

# Changements climatiques

Ralentir ou empêcher les changements climatiques est l'un des principaux objectifs de la politique de l'UE. Diverses actions politiques, notamment les économies d'énergie, le développement de sources d'énergies renouvelables et de transports durables, l'échange de quotas d'émission et les mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto joueront un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs définis par les États membres.

L'AEE s'est engagée à fournir des évaluations et analyses soutenant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, à émettre des avis et à publier des briefings pour la Commission, le Parlement et les Présidences afin de mettre en avant de nouveaux domaines politiques visant à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture, et l'établissement de politiques pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.



## Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:

### (a) Évaluation des progrès par rapport aux objectifs de Kyoto et de partage de la charge

Soutenir la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la CCNUCC et les engagements de 'partage de la charge' de l'UE et des États membres (pour 2008–2012), y compris la réalisation, pour 2005, de progrès démontrables dans l'accomplissement de ces engagements. Cela inclut également le soutien aux objectifs de l'UE visant, pour 2010, à la réduction de l'intensité énergétique de l'UE de 1 % par an en plus de ce qui se ferait autrement et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'UE à 12 % de la consommation totale d'énergie. Les réalisations spécifiques comprendront:

- des évaluations des progrès par rapport aux objectifs de Kyoto, ainsi que de l'efficacité des politiques nationales et européennes;
- l'observation, la prise en compte et l'analyse des gaz à effet de serre;
- la comparaison de l'Europe avec d'autres régions du monde.

### (b) Impacts des changements climatiques, adaptation et scénarios

Soutenir l'UE dans son plaidoyer en faveur d'un accord international sur des objectifs plus stricts de réduction des émissions après la première période d'engagement fixée par le Protocole de Kyoto (2008–2012). Cette volonté est guidée par l'objectif à long terme de l'UE visant à ce qu'une hausse globale maximale des températures n'excède pas 2° Celsius par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle, ce qui, à long terme, exigera une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre de 70 % par rapport aux niveaux de 1990. Ce travail soutiendra également l'analyse politique sectorielle intégrée et la stratégie de développement durable de l'UE pour accroître l'utilisation durable d'énergie, grâce à un meilleur rendement énergétique et au développement des énergies renouvelables. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- des scénarios sur les développements sectoriels et les impacts des changements climatiques, y compris l'influence de l'UE 25;
- l'évaluation des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation, notamment l'évaluation des caractéristiques saisonnières au niveau régional (p. ex., températures, précipitations et tempêtes);
- des analyses politiques sectorielles intégrées, incluant le rôle des technologies environnementales;
- l'identification de zones vulnérables et l'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques.

# Perte de biodiversité et compréhension des changements spatiaux

En Europe, nous nous sommes engagés à arrêter la perte de biodiversité et à protéger les habitats et zones d'intérêt spécial pour la conservation de la nature. L'AEF soutiendra cet engagement par l'évaluation des progrès par rapport aux objectifs, par la fourniture d'informations concernant les changements de biodiversité à différentes échelles spatiales et par des analyses des liens avec d'autres développements et pressions socio-économiques ainsi que de l'efficacité des politiques.

## Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:

### (a) Biodiversité

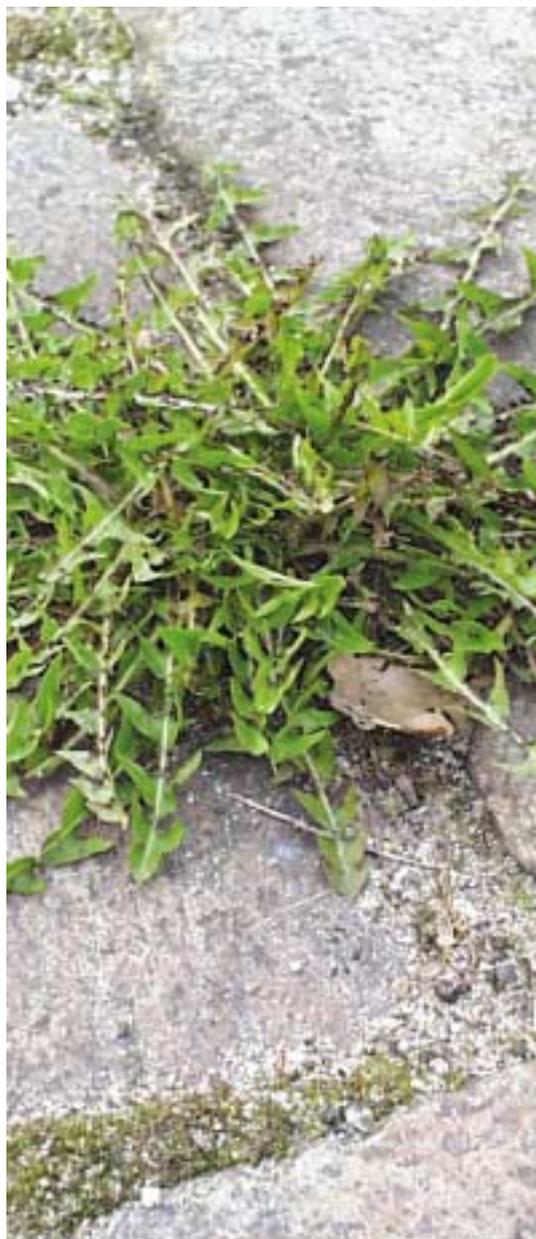
Contribuer à la réalisation de l'objectif de 2010 visant l'arrêt de la perte de biodiversité par le biais d'évaluations des tendances en matière de biodiversité en relation avec les problématiques concernant l'aménagement du territoire, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la pollution environnementale, la contamination des sols et la gestion de l'environnement rural. Les réalisations spécifiques au cours des cinq prochaines années seront notamment:

- l'évaluation des progrès par rapport à l'objectif de 2010;
- des indicateurs de performances pour les politiques de biodiversité, spécialement la mise en œuvre de Natura 2000 et le lien avec les politiques sectorielles;
- des évaluations de l'état des forêts;
- le soutien aux États membres et à la Commission pour les plans d'action sur la biodiversité et Natura 2000;
- la mise en commun des connaissances et expériences existantes au travers de ses réseaux pour développer des méthodes communes de surveillance des habitats et des espèces et des pressions pesant sur eux;
- la maintenance des bases de données, portails, guidelines et réseaux de référence;
- le développement d'un réseau d'alerte rapide d'espèces étrangères envahissantes;
- des analyses économiques et d'intégration par les politiques sectorielles.

### (b) Évaluations des changements du paysage et de l'espace

Soutenir les exigences spatiales d'initiatives de développement européennes et mondiales, notamment des stratégies thématiques clés sur les systèmes marins et les terres, avec une attention particulière pour la protection des sols et les changements de l'affectation des terres dans les zones écologiquement sensibles. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- un système d'information intégré, incluant des données spatiales, pour les environnements naturels, agricoles et bâtis en vue de soutenir des initiatives politiques sectorielles et thématiques;
- des évaluations du développement durable dans certaines régions d'Europe dans le contexte des modifications des paysages et de la biodiversité;
- des évaluations des modifications liées aux changements climatiques, à la désertification, à l'érosion, à l'accrétion, à l'intensification et l'extensification des cultures et à la pollution;
- des évaluations des écosystèmes marins et côtiers.



# Protection de la santé humaine et de la qualité de vie

Une grande partie de la pollution lourde — rivières fétides, smog, décharges non contrôlées et sols pollués — qui caractérisait le siècle dernier est sous contrôle dans de vastes régions de l'Europe. Mais apparaissent désormais d'autres problèmes tout aussi nuisibles, même si moins évidents dans leur manifestation: réchauffement de la planète, perturbateurs endocriniens chimiques, particules ultra fines dans l'air.

De nouveaux problèmes exigent de nouvelles solutions — une réflexion commune tenant compte de tous les aspects d'un problème particulier. Nos sociétés doivent désormais mobiliser les consommateurs dans leur comportement, l'innovation dans le travail et les modes de vie en engageant les communautés d'acteurs dans une planification du changement et dans une production et une consommation protégeant et améliorant l'environnement, tout en garantissant la prospérité et une meilleure qualité de vie pour chacun, spécialement pour les populations les plus vulnérables.

Les questions environnementales touchent à la fois les intérêts économiques et sociaux; nos sociétés ne parviendront pas à gérer efficacement de grands problèmes tels que les changements climatiques, les transports, l'énergie et la santé en recherchant simplement des solutions qui améliorent l'environnement. Elles doivent impérativement recourir à des politiques tenant également compte des implications sociales et économiques.

Pour l'Agence, cela signifie relever le défi de nouvelles méthodes de travail et réfléchir aux questions qui nous permettront de trouver des solutions. Au cours des cinq prochaines années, nous explorerons l'utilisation d'un vaste éventail d'approches incluant des analyses spatiales, le développement de scénarios pour tester différents futurs possibles, des instruments économiques et le recours aux accords volontaires. Nous nous baserons sur des programmes éducatifs et sur des enquêtes portant sur les attitudes du public pour pouvoir intégrer les connaissances environnementales dans la planification des communautés locales.

## Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:

### (a) Environnement et santé humaine

Soutenir l'amélioration de la santé humaine et de la qualité de vie d'un point de vue environnemental en support au plan d'action européen sur l'environnement et la santé. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- un cadre méthodologique pour l'analyse des questions environnementales et sanitaires;
- une série d'indicateurs environnementaux et de santé publique pour le suivi des principaux facteurs de stress environnementaux (tels que la qualité de l'air et la pollution à l'intérieur des bâtiments) affectant la santé humaine, en consultation avec les pays membres de l'AEE et l'Organisation mondiale de la santé;
- l'établissement d'un réseau Eionet pour l'environnement et la santé;
- une série révisée d'évaluations environnementales et sanitaires;
- des activités de partenariat avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments.



---

## (b) Produits chimiques

---

Soutenir les politiques qui réduiront les risques posés par l'utilisation de produits chimiques. Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- le développement d'un cadre de surveillance et d'un système d'information concernant les concentrations, l'exposition et les effets des produits chimiques, y compris des pesticides, dans différents systèmes naturels et urbains;
- des activités de partenariat avec la nouvelle Agence européenne des produits chimiques.

---

## (c) Qualité de l'eau et directive-cadre sur l'eau

---

Améliorer la qualité et préserver la quantité des eaux de surface et souterraines et minimiser les impacts et risques significatifs pour la santé humaine et l'environnement. Cela se manifestera essentiellement par un soutien à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, par le biais d'une évaluation des progrès vers un bon état des milieux aquatiques pour 2015, sans oublier l'évaluation de problèmes émergents. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'évaluation des milieux aquatiques européens;
- la poursuite du développement d'Eurowaternet — le réseau de surveillance des eaux européennes — pour se conformer à la directive-cadre sur l'eau et aux directives sur les nitrates, les eaux urbaines résiduaires, l'eau potable et les eaux de baignade, et soutenir l'obligation de données dans le cadre de ces dernières;
- un système d'information intégré, incluant des données spatiales, analysant les interactions des eaux douces avec les zones côtières et marines, et des informations à l'échelle des bassins hydrographiques.

---

## (d) Environnement marin

---

Soutenir la mise en œuvre de la stratégie marine européenne en collaboration avec les conventions marines par le biais de l'évaluation de la santé des huit grands écosystèmes marins entourant l'Europe. Une attention particulière sera accordée aux tendances en matière de fonctionnement des écosystèmes, d'eutrophisation, de pollution, de conformité à la législation environnementale, de gouvernance et d'analyse socio-économique de l'utilisation durable des ressources marines. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'évaluation des progrès par rapport aux objectifs;
- des évaluations de la santé des grands écosystèmes marins en Europe sur la base d'un système d'information spatiale intégré pour étudier les tendances des systèmes naturels et des effets de la pollution d'origine terrestre;
- le développement de flux d'informations pour la stratégie marine en utilisant Reportnet et d'autres outils disponibles;
- l'élaboration de scénarios pour le développement des zones côtières, l'exploitation des ressources marines et les transports maritimes en Arctique et Méditerranée;
- des activités de partenariat avec l'Agence européenne de sécurité maritime.

---

## (e) Qualité de l'air

---

Soutenir le processus visant une qualité de l'air qui n'engendre pas d'impacts ni de risques significatifs pour la santé humaine et l'environnement. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'évaluation des progrès par rapport aux objectifs;
- des évaluations de la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments et au niveau local;
- la surveillance de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques, notamment des améliorations de la base de données Airbase;
- l'évaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques, spécialement dans les zones urbaines et les rues de type 'canyon'.

---

## (f) Zones urbaines et bruit

---

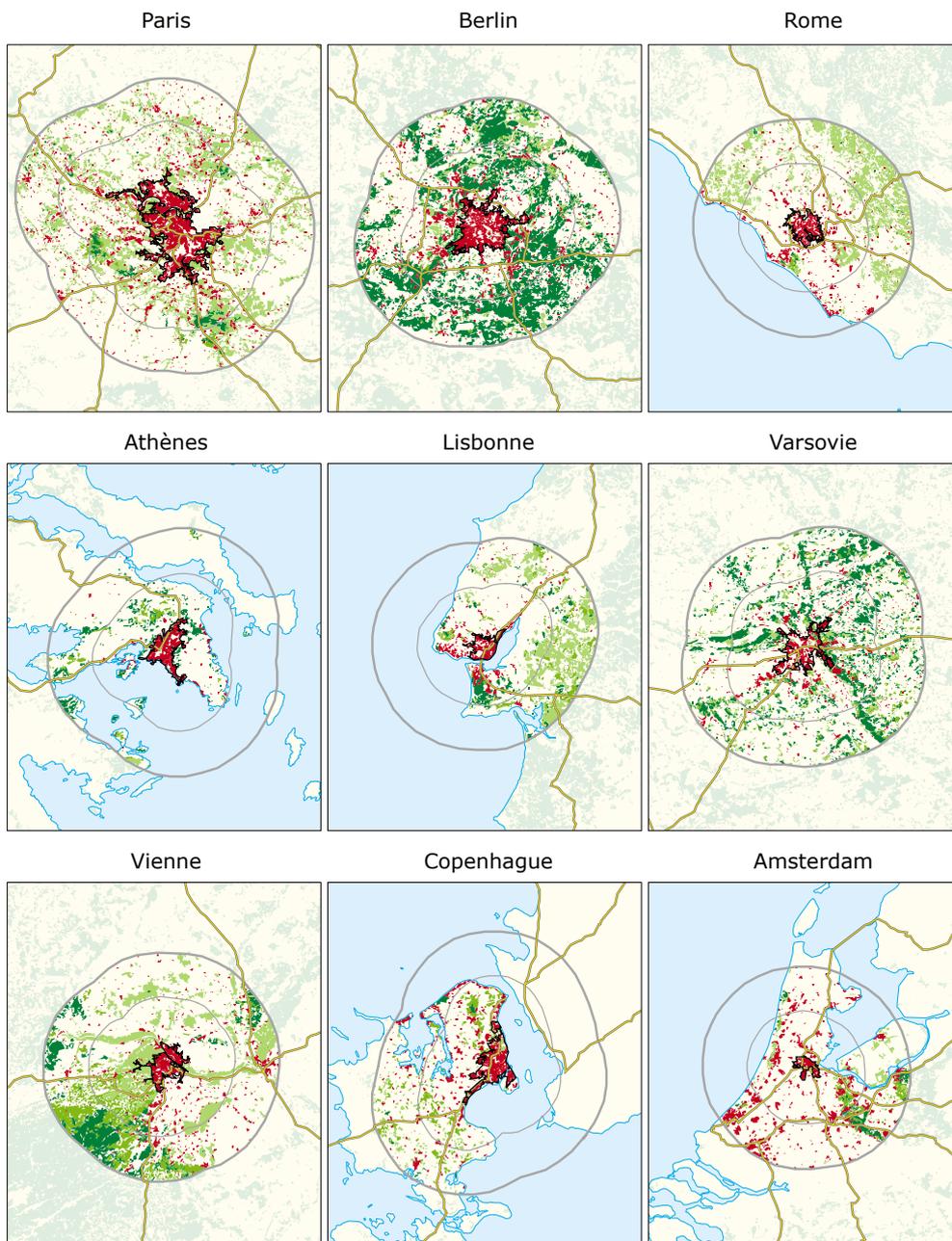
Soutenir l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines. Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- l'évaluation des modifications des espaces verts et des zones d'habitation dans l'environnement urbain;
- le soutien à la stratégie thématique relative à l'environnement urbain, particulièrement dans le domaine de la surveillance de l'expansion des zones bâties, de l'affectation des sols, le reporting et de la gestion urbaine durable;
- l'évaluation du bruit dans les zones sélectionnées.

## (g) Risques naturels et technologiques

Soutenir le développement d'un cadre législatif relatif à la prévention des risques et à l'harmonisation de leur cartographie. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'évaluation de l'impact économique et environnemental des risques naturels;
- l'élaboration de cartes relatives à occupation des terres et aux risques technologiques.



**Forêts autour  
des capitales en  
Europe**

# Utilisation et gestion durables des ressources naturelles et des déchets

Les besoins de la société en eau, énergie et minéraux ne cessent de croître et vont, à moins d'être contrôlés, engendrer des problèmes pour le développement économique et social à venir. De plus en plus, les déchets sont envisagés comme une ressource potentielle: une réutilisation et un recyclage intensifs des matériaux, ainsi que leur utilisation efficace dans la production deviendront la norme. Davantage de produits seront conçus, commercialisés et brevetés pour minimiser les coûts environnementaux lors de leur fabrication, utilisation et traitement en fin de vie.

L'Agence continuera à fournir des informations et des évaluations à l'appui des politiques relatives à la gestion des déchets et à l'utilisation durable des ressources naturelles, pour permettre la définition de priorités, la surveillance et le suivi, ainsi que l'identification des meilleures pratiques.



## Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:

### (a) Évaluation des flux de matières et de déchets

Soutenir les intentions politiques sous-tendant les stratégies thématiques relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles et au recyclage des déchets. Garantir une réduction globale significative des volumes de déchets générés, un découplage de l'utilisation des ressources et de la croissance économique et, enfin, garantir que la consommation des ressources et ses incidences ne soient pas supérieures à ce que l'environnement peut supporter. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- le soutien aux stratégies thématiques relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles et au recyclage des déchets;
- des évaluations des flux de matières et de déchets;
- l'analyse des politiques en matière de ressources naturelles et de déchets, notamment des évaluations de l'efficacité et de l'état des mesures;
- le développement d'indicateurs sur l'utilisation des ressources naturelles et la diminution des déchets;
- le soutien des pays membres pour la fourniture de données relatifs aux déchets (notamment la directive relative aux déchets d'emballages) et pour des bilans- matières;
- le soutien du règlement relatif aux statistiques sur les déchets, notamment l'engagement à surveiller le respect des obligations de données.

### (b) Informations sur les meilleures pratiques

Favoriser une réduction globale significative de l'utilisation des ressources et des volumes de déchets générés, par le biais de la diffusion d'informations sur les outils et les instruments politiques. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'identification et la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques et les réussites.

# L'AEE dans le monde entier

Comme mentionné dans le sixième programme d'action pour l'environnement, il importe d'intégrer totalement et correctement tous les aspects des problèmes environnementaux dans les relations extérieures de la Communauté, en particulier l'impact de l'UE sur le reste du monde. La dimension externe de la stratégie de développement durable de l'UE répond à ce besoin en invitant à coopérer davantage avec les organismes internationaux et les pays en développement pour améliorer la quantité, la qualité, l'incidence et la durabilité de la coopération au développement. La politique européenne sur le voisinage de l'Europe élargie encourage des idées similaires d'une Union européenne étendue aux pays de l'Europe du Sud-Est, de la Méditerranée et de l'EOCAC (Europe orientale, Caucase et Asie centrale). Le règlement de l'AEE exige de l'Agence qu'elle évite toute duplication avec d'autres organismes. Il est donc fondamental pour l'AEE de développer son travail en collaboration avec les organisations internationales, secrétariats de conventions internationales et pays tiers concernés pour garantir une bonne coordination des activités respectives en matière de problèmes environnementaux et l'amélioration de l'efficacité de ses activités. Cela inclura un échange accru d'expériences, la poursuite du développement de méthodologies communes et des services et produits communs ciblés.

## **Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:**

### **(a) Soutien à la politique européenne sur le voisinage de l'Europe élargie**

Soutenir le partage et l'échange d'informations environnementales et d'expériences sur des questions, des méthodes de travail, des cadres d'analyse, etc., avec les pays voisins de l'UE en Europe du Sud-Est, en Méditerranée et, en cas de ressources complémentaires, dans l'EOCAC. Cela englobe également

l'établissement et la consolidation de partenariats et de relations de travail avec des organisations régionales et internationales. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- une amélioration des capacités et flux d'information en Europe du Sud-Est dans le cadre du programme CARDS;
- la publication de messages thématiques communs avec le PNUE;
- des contributions au quatrième rapport L'avenir de l'environnement mondial (GEO-4) du PNUE, prévu en 2006-2007;
- une amélioration des capacités et flux d'information dans les pays de l'EOCAC dans le cadre du processus 'Un environnement pour l'Europe' et la préparation du quatrième rapport d'évaluation de la situation globale en Europe pour 2007;
- l'évaluation des effets environnementaux de la zone de libre échange euro-méditerranéenne (prévue pour 2010).

### **(b) Soutien à la dimension externe du développement durable de l'UE**

Soutenir, en coopération avec des organismes internationaux, l'évaluation des impacts de l'Europe sur l'environnement dans les pays et régions en dehors de l'Europe dans le contexte du développement durable, la mesure des progrès par rapport aux objectifs du millénaire et les responsabilités sur le plan mondial. Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- la coopération avec le PNUE pour la série GEO et des messages conjoints;
- le développement de flux de données pour soutenir les indicateurs relatifs aux problèmes internationaux.

### **(c) Développement de partenariats pour soutenir la gouvernance mondiale en matière d'environnement**

Consolider, par le biais de partenariats, les processus de fourniture d'informations partagées pour soutenir l'intégration des politiques environnementales au niveau mondial. Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- la rationalisation des obligations de fourniture de données par le biais de la création et de la consolidation d'accords avec des organismes internationaux et des conventions concernant des domaines politiques spécifiques;
- le renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies, l'OCDE, les institutions financières internationales et Eurostat pour garantir une meilleure harmonisation des activités de transmission de données et de la fourniture d'informations communes;
- la coopération avec l'OMS et l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) pour soutenir la constitution de connaissances dans le domaine santé et environnement.

# Soutien aux politiques de développement durable et d'environnement

Des politiques environnementales récentes ont été développées dans le contexte de divers cadres politiques, notamment les processus de Cardiff et de Lisbonne, le sixième programme d'action pour l'environnement et la stratégie de développement durable de l'UE. Par ailleurs, des développements politiques tels que l'élargissement, la mondialisation de l'économie, la définition stratégique d'objectifs de durabilité, ont accru la complexité des problèmes et l'incertitude quant à l'avenir. La principale approche a été de servir les intérêts économiques et sociaux, plutôt que le bien-être de l'environnement dans le cadre d'autres domaines politiques. Par conséquent, l'Agence devra désormais introduire une réflexion sur l'intégration des politiques, l'incertitude des connaissances et l'application du principe de précaution dans l'ensemble de son programme de travail.

Une élaboration de politiques judicieuses pour le développement durable nécessite des méthodologies d'évaluation des impacts et des informations améliorées, ainsi que des analyses prospectives. Il sera également possible de développer des évaluations plus intégrées pour les problèmes transversaux et émergents.

L'Agence, avec l'implication des parties intéressées, développera des scénarios et modèles sur les résultats à venir des politiques planifiées et existantes en matière de développement durable et d'environnement.

## **Au cours des cinq prochaines années, les priorités de l'Agence seront les suivantes:**

---

### (a) Développement durable

---

Soutenir l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès de la stratégie de développement durable de l'UE, y compris sur le défi de l'élargissement et des processus nationaux. Placer les évaluations de l'AEE dans un meilleur contexte pour le développement durable en développant des guides, des informations améliorées sur les valeurs de référence de durabilité et une meilleure compréhension de la responsabilité sociale des entreprises. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- l'évaluation de la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du sixième programme d'action pour l'environnement, des processus de Cardiff et de Lisbonne, de la stratégie de l'UE sur le développement durable et de leurs interconnexions;
- des liens entre l'AEE/Eionet et des groupes d'experts et réseaux économiques et sociaux;
- l'analyse et la diffusion d'informations et de guidances concernant le développement durable et l'évaluation de l'impact sur ce développement;
- des analyses économiques du développement durable;
- des scénarios pour le développement régional et européen.

---

### (b) Défis de l'élargissement

---

Soutenir le processus d'élargissement en 2004 et les exigences ultérieures de l'UE. Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- le soutien du processus d'adhésion en 2004;
- le contexte de l'élargissement pour le sixième programme d'action pour l'environnement;
- le suivi du processus d'élargissement après 2004.



---

### (c) Évaluations transversales régulières

---

En vertu du règlement qui l'institue, l'Agence publiera tous les cinq ans, un rapport sur l'état, les tendances et les perspectives de l'environnement en Europe, complété de rapports plus réguliers, basés sur des indicateurs, pour des questions spécifiques. Cette pratique se poursuivra pour soutenir la planification des programmes politiques et, en particulier, l'évaluation à mi-parcours du sixième programme d'action pour l'environnement (en 2006). De plus, des activités seront axées sur la mesure des progrès et les études comparatives. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- *le rapport 2005 sur l'état et les perspectives en matière d'environnement;*
- le rapport annuel 'Signaux environnementaux';
- des 'instantanés' de l'AEE;
- des briefings sur des points politiques spécifiques.

---

### (d) Évaluations sectorielles

---

Pour chaque thème prioritaire du sixième programme d'action pour l'environnement et pour les principaux secteurs du

processus de Cardiff, l'Agence aura pour objectif de fournir une mise à jour régulière des progrès par rapport aux objectifs et cibles politiques, y compris des perspectives pour l'avenir et des comparaisons entre pays et régions, en tirant des conclusions à partir des enseignements et des meilleures pratiques, ainsi qu'en les diffusant. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- des mécanismes de reporting basés sur des indicateurs pour le transport, l'agriculture et l'énergie dans un premier temps;
- une méthodologie et des recommandations sur l'harmonisation des données pour des comparaisons sectorielles entre régions et pays;
- une analyse et une diffusion des meilleures pratiques.

---

### (e) Analyse de l'efficacité des politiques

---

Favoriser la compréhension des effets et de l'efficacité des politiques en encourageant l'échange d'informations sur la mise en œuvre des politiques et en développant des évaluations ciblées de mesures politiques environnementales précises. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- des études pilotes (p. ex., politiques relatives aux emballages et aux eaux urbaines résiduaires) incluant les aspects économiques;
- des analyses des combinaisons de politiques efficaces et de l'éco-conditionnalité en partenariat avec d'autres acteurs clés, notamment l'OCDE;
- le soutien du réseau d'agences européennes de protection, y compris des analyses de la mise en œuvre de politiques spécifiques dans les pays membres;
- la création d'un réseau de professionnels de l'analyse des politiques pour soutenir le développement d'un guide et d'un cadre méthodologiques.



---

## (f) Problèmes émergents, agendas de la recherche et études prospectives

---

Fournir des évaluations régulières des problèmes émergents pour que les signaux émis par la science et la technologie soient pris en considération dans les débats politiques. Faire prendre conscience des problèmes émergents importants à des publics ciblés et les leur expliquer pour soutenir les éléments avant-coureur de réponses politiques. Les principaux problèmes émergents mis au jour par la recherche scientifique, l'observation, les préoccupations publiques et les analyses politiques seront identifiés et sélectionnés à des fins d'analyse.

Les domaines spécifiques de travail seront notamment:

- les technologies environnementales dans le domaine de l'énergie et de l'adaptation aux changements climatiques;

- le suivi de la consommation d'organismes génétiquement modifiés et de leurs impacts;
- les approches scientifiques pour traiter les incertitudes dans l'élaboration des politiques.

---

## (g) Scénarios et études prospectives

---

Développer et analyser une série de scénarios pour soutenir l'évaluation des perspectives en matière d'environnement en Europe et les conséquences des principaux choix politiques. Développer des méthodes systématiques pour examiner les tendances futures plausibles pour une détection de signaux avant-coureur, de problèmes émergents et de développements potentiellement surprenants. Les réalisations spécifiques seront notamment:

- le développement de scénarios complets pour l'environnement en Europe;
- une analyse basée sur des scénarios détaillés de problèmes clés (p. ex., les modifications d'utilisation des terres liées aux changements climatiques et à la demande d'énergie, ainsi que le transport maritime dans les zones écologiquement sensibles, telles que l'Arctique et la Méditerranée);
- l'élaboration d'approches participatives (parties intéressées et large public) dans le développement de scénarios et les évaluations.





# **Les ressources de l'AEE**

La stratégie de l'AEE pour 2004–2008 est basée sur l'hypothèse de ressources financières de base augmentant progressivement, de l'ordre de 5 % par an. Étant donné que le taux d'inflation global est estimé à environ 2 % et que la hausse des coûts salariaux pour l'AEE devrait se situer entre 4 à 5 % au cours des prochaines années, une augmentation de 3 % de la subvention reflète un statu quo du budget de base.

L'augmentation supplémentaire de 2 % est jugée nécessaire pour couvrir l'accroissement des besoins de rationalisation des flux de données, d'amélioration de l'assurance qualité et d'extension du soutien aux processus politiques.

L'Agence poursuivra son rôle de pionnier en encourageant de nouveaux membres, en particulier la Suisse et les pays de l'Europe du Sud-Est. Ces extensions géographiques, ainsi que la coopération avec d'autres pays et un travail sectoriel étendu sont prévus et estimés selon les conditions de développement, comme précisé dans le tableau. Les ressources serviront également à renforcer la capacité des nouveaux pays membres. La coopération

avec les directions générales sectorielles (DGs) de la Commission européenne sera davantage encouragée — spécialement pour les secteurs de l'énergie, du transport, de l'agriculture et de la pêche. Des activités communes avec des partenaires industriels sont également prévues.

L'Agence s'est engagée sur une approche de gestion des ressources humaines plus moderne qui insiste sur le fait que le personnel est la première ressource. Cela inclut une attention particulière pour la formation et le développement de carrière du personnel, un nouveau renforcement des compétences de gestion de projets et un sens accru du dynamisme de l'organisation. Un système d'évaluation des performances sera l'un des principaux outils utilisés pour contrôler les performances au niveau interne et les communiquer. En outre, l'Agence se dote désormais du standard EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit), qui favorisera davantage la réduction de ses propres impacts sur l'environnement et renforcera sa collaboration avec l'industrie et les fournisseurs.

La gestion et un nouvel affinement de la direction des projets font partie des grandes priorités de l'Agence, avec une tendance à la gestion et la budgétisation entièrement basées sur les activités. Des mécanismes d'audit et de répercution seront intégrés dans l'approche de gestion.

Au cours des cinq prochaines années, l'Agence continuera à opérer depuis ses bureaux actuels situés à Kongens Nytorv 6 à Copenhague. L'extension à 155 bureaux sera envisagée au cours de cette période.



## Prévisions budgétaires

<b>Budget</b>					
Année	Subvention de base de l'UE	Contribution des pays non membres de l'UE	Contributions pour la coopération des candidats à l'adhésion	Autres DGs de la Commission	Budget total
2004	27 200	3 900		500	31 600
2005	28 600	4 900	1 000	1 000	35 500
2006	30 000	5 000	2 000	1 500	38 500
2007	32 200	4 400	2 000	1 500	40 100
2008	33 700	4 500	2 000	1 500	41 700

<b>Personnel</b>	
Année	Total du personnel statutaire
2004	115
2005	125
2006	135
2007	145
2008	150

### Conditions de développement et hypothèses concernant le budget

- la Suisse rejoint l'AEE en 2005;
- la Bulgarie et la Roumanie devraient rejoindre l'UE. Leurs contributions directes actuelles seront alors intégrées au budget de base de l'AEE;
- des contributions directes pour la coopération de l'Europe du Sud-Est sont prévues à partir de 2005, avec la possibilité d'un financement externe pour davantage de pays orientaux et la Méditerranée;
- des contributions directes des directions générales sectorielles sont prévues à partir de 2005, à commencer par la DG Agriculture.

# Documents clés de l'AEE

<b>Vision de l'AEE</b>	<b>Stratégie de l'AEE 2004-2008</b>	<b>Plan de gestion annuel</b>	<b>Site web de l'AEE <a href="http://www.eea.eu.int">www.eea.eu.int</a></b>
Nos aspirations pour l'avenir des informations environnementales	Présentation des objectifs et cibles quinquennaux liés à nos visions à long terme en matière d'informations environnementales	Nos priorités, objectifs et utilisation prévue des ressources pour l'année suivante	Fournit des informations concernant l'environnement et nos activités
<b>Rapport annuel/ rapport annuel d'activités</b>	<b>Rapport environnemental annuel</b>	<b>Charte-client</b>	<b>Rapport opérationnel semestriel</b>
Aperçu de l'année incluant les performances par rapport aux objectifs	Nos performances en matière de gestion de notre propre impact sur l'environnement au cours de l'année (à commencer en 2004)	Notre engagement envers les institutions européennes, les pays membres de l'AEE et la société	Présentation plus détaillée de nos performances opérationnelles avec des données récapitulatives concernant les ressources humaines et financières

## Politique en matière de données (2004)

Les données utilisées dans les produits de l'AEE sont disponibles gratuitement sur le site web de l'AEE (voir Service de données), pour autant que l'accord de l'AEE avec le fournisseur des données ne prévoie pas de restrictions quant à leur accès ou à leur utilisation. Les nouveaux produits de l'AEE présents sur le site web comprendront des liens vers les ensembles de données originaux ou, dans le cas d'une limite d'utilisation ou d'accès, des liens vers les métadonnées incluant les informations relatives au fournisseur des données.

Agence européenne pour l'environnement

**Stratégie de l'AEE 2004-2008**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2003 — 28 pp. — 21 x 29.7 cm

ISBN 92-9167-644-6

